

## C.R. DES LITIGES – RELEVÉ DE DÉCISIONS REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2017

PAGE 1/1

Au Pôle de gestion du Bouscat par conférence téléphonique

**Présents :** Mme Christiane Founaou, MM. Roger Gault, Jacques Preghenella, Patrick Estampe.

**Assiste :** M. Vincent Macaud, administratif.

**Excusés :** MM. Dominique Cassagnau (président), Paul Pouget, Illidio Ribeiro Ferreira, Jean-Pierre Soulé.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

En raison du caractère urgent de la réunion, la commission s'est déroulée téléphoniquement.

En l'absence de Dominique Cassagnau, Jacques Preghenella préside la séance.

### **Monteil Foyer Rural 1 / Bergerac La Catte 1 – Coupe Régionale Nouvelle Aquitaine du 03 septembre 2017 – Match n°19869661 :**

Réserve d'avant-match fondée. Match perdu par pénalité à l'équipe de l'U.S. La Catte. L'équipe du F.R. Monteil qualifiée pour le prochain tour.

Le Président de séance

Jacques Preghenella